



Questions d'actualité

DU PORTE-PAROLAT

du lundi 20 avril 2015 - de la part de Stéphane Le Foll

MEMOIRE – ALGERIE – SETIF

« La France, par la voix du ministre Todeschini, [a rendu] hommage aux victimes de Sétif et reconnaît la souffrance infligée aux Algériens » (PM, 19/04/15). Jean-Marc Todeschini s'est rendu dimanche 19 avril avec Tayeb Zitouni, son homologue algérien, à Sétif pour déposer une gerbe et se recueillir devant le Mausolée de Saal Bouzid, première victime algérienne des massacres de Sétif, de Guelma, de Kherrata. **C'était la première fois qu'un membre du gouvernement français se rendait à Sétif.** Jean-Marc Todeschini « a tenu à débiter son voyage mémoriel en Algérie par Sétif, en cette année du 70^e anniversaire de la fin de la seconde guerre mondiale, au nom de l'amitié franco-algérienne ». « **Ce geste est la traduction des propos tenus par le Président de la République devant le parlement algérien en décembre 2012** » (J-M Todeschini, 19/04/15). Cette visite s'inscrit « dans une démarche d'amitié, de respect et dans le souci de continuer à appréhender notre mémoire commune de manière apaisée » (J-M Todeschini, 19/04/15). Le secrétaire d'État a poursuivi sa visite en Algérie en se rendant à Mers-el-Kébir puis à Oran à la nécropole du Petit Lac, et lundi 20 avril à Alger.

TRANSITION ENERGETIQUE – TARIF RACHAT ENR

Comme elle s'y était engagée la semaine dernière au colloque ADEME sur les énergies renouvelables, Ségolène Royal a annoncé lundi 20 avril trois évolutions du tarif de rachat de l'électricité produite sur les toitures de moins de 1000 m² (tarif dit « T4 ») pour relancer le photovoltaïque de petite taille, bien adapté aux projets locaux dans les territoires. Une réévaluation du tarif à **13,95 €/kWh pour la tranche [0-36kW]** et à **13,25 €/kWh pour la tranche [36-100kW]** dès le second trimestre 2015. Cela correspond aux tarifs qui étaient en vigueur au 1^{er} juillet 2014, alors que la baisse moyenne des tarifs est habituellement de l'ordre de 10 % par an. Un **gel de ce tarif pour toute l'année 2015**, tant que les objectifs de 50 MW par trimestre ne sont pas atteints. A partir de 2016, un **ralentissement de la baisse tendancielle du tarif : -3 %** au lieu de -10 % actuellement. **Ségolène Royal a confirmé par ailleurs le lancement de l'appel d'offres photovoltaïque avec stockage dans les Outre-mer le 8 mai prochain.**

TRANSITION ENERGETIQUE – ENERGIES RENOUVELABLES – FONDS CHALEUR

Le Fonds Chaleur est distribué depuis 2009 par l'ADEME pour accompagner les filières de production de chaleur à partir d'énergies renouvelables. Pour atteindre l'objectif de 32 % d'énergie renouvelable en 2030 inscrit dans la loi de transition énergétique pour la croissance verte, Ségolène Royal a annoncé lundi 20 avril le **doublément du budget du Fonds Chaleur pour atteindre 420 millions d'euros d'ici 2017.** Son champ d'action est élargi pour accompagner plus de projets en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et du renforcement de l'indépendance énergétique de la France. Les crédits supplémentaires seront apportés par le fonds de financement de la transition énergétique. **Une montée en puissance des financements pour les trois prochaines années.** La production de chaleur représente la moitié de la consommation d'énergie en France et repose encore principalement sur des énergies fossiles. Le Fonds Chaleur Renouvelable soutient la production de chaleur à partir de biomasse, de géothermie, de solaire, de biogaz et d'énergies de récupération (déchets ménagers, eaux usées...). Le Fonds Chaleur contribue au développement des réseaux de chaleur, à la construction de nouvelles installations de production et au passage aux sources renouvelables lors du renouvellement d'équipements existants. **Géré par l'ADEME, le Fonds Chaleur a financé en 5 ans plus de 3 200 installations alimentées par des sources renouvelables et réseaux de chaleur pour un montant d'1,2 milliard d'euros d'aide et près de 4 milliards d'euros d'investissements au total.** Ces projets représentent la production de plus de 1,5 million de tonnes équivalent pétrole (tep) par an d'énergie renouvelable ou de récupération. Avec le doublement du Fonds, l'objectif est de permettre la production près de 5,5 millions de tep supplémentaires de chaleur renouvelable à l'horizon 2020. **Un champ d'intervention élargi.** Le Ministère de l'Écologie et l'ADEME ouvrent dès 2015 le Fonds Chaleur à de nouveaux projets : Chaleur fatale : des équipements de récupération de chaleur pourront être financés, en amont des réseaux de chaleur ; Méthanisation : les installations avec injection de biogaz dans le réseau de gaz seront aidées, alors que jusqu'à présent seul le réseau d'énergie pouvait l'être ; Production de froid : des opérations pilotes d'équipements à partir de sources renouvelables (groupes à absorption, réseaux de froid) sont soutenues dans le cadre de l'appel à projet « nouvelles technologies émergentes » ; Biomasse : 30 millions d'euros sont réservés dans le cadre du contrat de filière pour financer des investissements pour l'approvisionnement en bois, sa préparation et son stockage, ainsi que l'accompagnement des propriétaires forestiers et de l'ensemble de la filière ; Petits projets : au-dessus de 25 tonnes équivalent pétrole (Tep), les

projets sont désormais éligibles lorsqu'ils sont l'objet d'un financement participatif des citoyens vivant à proximité ; Simplification : les installations de taille moyenne voient leurs aides définies à travers des forfaits en fonction de l'énergie renouvelable produite, permettant ainsi une meilleure visibilité pour les porteurs de projets ; Gestion partenariale : des contrats de développement partenariaux des énergies renouvelables seront proposés permettant de soutenir des groupes de projets de petite taille, fédérés par exemple par une collectivité ou un gestionnaire de parc immobilier, en cohérence avec le plan climat du territoire, alliant performance et respect des impacts sur la qualité de l'air. **Par ailleurs, des appels à projets spécifiques aux filières biomasse et solaire seront lancés chaque année** : L'appel à projets « grandes installations solaires thermiques » pour les applications de production d'eau chaude sanitaire est actuellement ouvert jusqu'en juin 2015. Il accompagne le plan de relance de la filière du solaire thermique soutenu par l'Agence et les professionnels du solaire en janvier 2015 ; L'appel à projets pour les installations biomasse de grande taille, le BCIAT (Biomasse Chaleur Industrie Agriculture Tertiaire), clos fin janvier, sera relancé à l'automne pour une 8^e édition. **La filière biomasse et le Fonds Chaleur : 6 000 emplois pérennes créés entre 2009 et 2014.** La filière biomasse est particulièrement bien représentée dans les projets du Fonds Chaleur, représentant, sur la période 2009-2014, 65 % des aides. Le Fonds a un fort effet de levier sur la filière avec des investissements trois fois plus élevés que les aides apportées. Il a permis d'engendrer une activité économique importante avec un chiffre d'affaires annuel de 524 millions d'euros, et la création de 6 000 emplois liés à l'exploitation et l'approvisionnement des installations. Par ailleurs, la construction et l'installation des équipements financés génèrent près de 1 750 emplois par an pendant 6 ans. Ces emplois sont à 90 % situés en France. En pérennisant le dispositif au niveau actuel, 14 000 emplois pourraient être créés d'ici 2020 grâce à l'implication des financements du Fonds Chaleur dans la filière biomasse. **Une action en faveur de l'indépendance énergétique de la France.** Les équipements aidés par le Fonds Chaleur depuis 2009 éviteront l'importation de plus d'un million de tep/an de combustibles fossiles, soit une économie de 341 millions d'euros par an (importations de gaz). Le Fonds Chaleur participe ainsi à l'équilibre de la balance commerciale et à l'indépendance énergétique de la France. Avec la pérennisation du dispositif au niveau actuel, l'économie liée aux importations de gaz évitées pourrait s'élever à plus de 819 millions d'euros par an.

JEUNESSE – COLONIES DE VACANCES

Patrick Kanner a lancé le 20 avril la campagne #InstantColo pour promouvoir les colonies de vacances, campagne portée par le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) la Jeunesse au Plein Air (JPA) et l'Union Nationale des Associations de Tourisme et de plein air (UNAT). « **Les colos n'ont pas le vent en poupe. Et pourtant... pour des milliers d'enfants, les colonies de vacances sont des moments de joie, de découverte, d'amitié.** Pour certains, c'est même la seule occasion de partir, de voir autre chose que leur quartier. [...] **Parce que les colonies de vacances sont une expérience d'émancipation que rien ne remplace, je veux leur donner un nouveau souffle. Je sais pour cela pouvoir compter sur le professionnalisme incontestable des organisateurs et des animateurs. Pour que les enfants puissent profiter des colonies de vacances, la première responsabilité de l'Etat est d'assurer leur sécurité.** Mon exigence dans ce domaine est totale. Les contrôles de la qualité des accueils et des activités sont nombreux et rigoureux. **Je veux adresser ce message aux parents : en colo, votre enfant est entre de bonnes mains.** Offrez-lui la chance de vivre cette expérience » (P. Kanner, 20/04/15). **Cette campagne est caractérisée par** : des visuels qui mettent en avant le plaisir, la rencontre, à travers des enfants et des adolescents en colonies ; la mise en ligne et la diffusion d'un document qui permettra de guider les familles dans leur choix de séjour à travers 14 questions clés ; le lancement d'un concours #InstantColovia un « événement » Facebook qui proposera aux jeunes qui partent en colonies de vacances de partager leurs meilleurs souvenirs sous forme de vidéos, de photos, de dessins, etc. (les souvenirs les plus émouvants, drôles, en lien avec l'esprit colo seront présentés à un jury d'enfants et de personnalités, les meilleurs seront récompensés, une exposition regroupera les meilleures contributions) ; la création d'une rubrique dédiée sur le site jeunes.gouv.fr ; des infographies qui permettront de faire un état des lieux sur les organisations de séjours en France.

INVESTISSEMENT – VILLE

Patrick Kanner, Myriam El Khomri, et Louis Schweitzer, commissaire général à l'Investissement (CGI), ont lancé lundi 20 avril un appel à manifestations d'intérêt (AMI) portant sur la performance et l'innovation environnementale du renouvellement urbain dans les quartiers du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU). Cette démarche s'inscrit dans le cadre de l'action « Ville durable et solidaire » du Programme d'investissements d'avenir (PIA). Objectifs. L'AMI va permettre de sélectionner, dans les 200 quartiers d'intérêt national du NPNRU, une quinzaine de projets de renouvellement urbain innovants du point de vue environnemental, et qui bénéficieront des aides du PIA. **L'enjeu majeur de cet appel à manifestations consiste à susciter la créativité des porteurs de projets en matière de ville durable** (performance des bâtiments, approche énergétique et environnementale, ou encore mobilité) au profit de la qualité de vie des habitants. **Les projets devront suivre deux lignes directrices** : Accroître le pouvoir d'achat des habitants en réduisant les charges obligatoires (loyer, chauffage, transport...) qui pèsent sur eux, autrement dit contribuer à augmenter leur « reste pour vivre » ; Renforcer l'attractivité des quartiers en donnant envie d'y habiter ou d'y travailler.

Patrick Kanner : « *Le renouvellement urbain ne doit en aucun cas se cantonner à transformer les quartiers prioritaires en des quartiers ordinaires. Grâce au renouveau de la politique de la ville, ce seront demain des quartiers exceptionnels et exemplaires, notamment en matière environnementale. La politique de la ville, c'est tout simplement l'affirmation de la ville innovante et durable* ». Myriam El Khomri : « *La politique de la Ville, c'est aussi innover pour et par les habitants. Qu'il s'agisse d'environnement, de développement économique ou d'innovation sociale, ces habitants ont droit à l'excellence* ». Louis Schweitzer : « *L'innovation environnementale doit répondre à des objectifs économiques et sociaux de développement des territoires* ». **Financement.** Ce programme d'investissement d'avenir est doté de 71 millions d'euros de subventions pour soutenir les initiatives les plus innovantes développées dans les 15 à 20 quartiers sélectionnés. Dans un premier temps, les lauréats de l'AMI bénéficieront d'une aide financière à l'ingénierie, prélevée sur cette dotation, pour réaliser les études nécessaires, et d'un accompagnement technique et juridique, coordonné par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), désignée comme opérateur. Dans un deuxième temps, au terme de cette phase d'accompagnement, les projets seront soutenus financièrement pour la réalisation des actions innovantes. **Calendrier.** Début avril : lancement de l'AMI : 30 septembre 2015 : date limite de dépôt des candidatures ; Fin 2015 : publication des résultats ; Janvier – septembre 2016 : accompagnement des 15 lauréats ; Fin 2016 : signature des conventions de financement des réalisations. **Pour en savoir plus, consulter :** Le cahier des charges de l'AMI sur www.anru.fr et sur investissement-avenir.gouvernement.fr

POLES TERRITORIAUX DE COOPERATION ECONOMIQUE (PTCE)

Emmanuel Macron Sylvia Pinel et Carole Delga ont signé le décret relatif aux conditions de l'appui apporté par l'Etat dans le cadre d'appels à projets de soutien aux Pôles territoriaux de coopération économique (PTCE), publié le 18 avril au journal officiel. Le décret définit les conditions de fonctionnement du comité interministériel chargé de la sélection des pôles lauréats et les modalités de consultation préalable à ses décisions. **Il précise les critères d'éligibilité des PTCE au soutien de l'Etat dans le cadre d'appels à projets, ainsi que les modalités d'accompagnement et de suivi des pôles sélectionnés dans ce cadre.** Le décret se fonde sur les recommandations formulées par le Secrétariat général à la modernisation de l'action publique (SGMAP) qui a mené une enquête auprès des PTCE candidats lors du premier appel à projets et des études de cas auprès des lauréats. L'ensemble de ses propositions ont pour objectif de renforcer l'efficacité de cette politique publique. Lancé en juillet 2013, le premier appel à projets de PTCE avait fait émerger 183 initiatives dont 23 avaient bénéficié d'un soutien financier de l'Etat qui avait mobilisé 3 millions d'euros. Ce soutien a bénéficié à de nombreux secteurs d'activités, tels que la formation professionnelle, l'accompagnement de la jeunesse, l'entrepreneuriat social, l'éco-construction, l'agriculture et la restauration solidaire. Inscrit dans la loi ESS du 31 juillet 2014, le soutien de l'Etat à ces initiatives tend à favoriser le développement et à encourager la coopération sur les territoires entre entreprises de l'ESS, entreprises locales et acteurs locaux, consolidant ainsi les emplois qui en sont issus et favorisant l'émergence de projets coopératifs et innovants. Le lancement effectif du prochain appel à projets et la publication de son cahier des charges auront lieu le 21 avril à Bercy avec les ministères concernés et la Caisse des Dépôts.

POLES DE COMPETITIVITE – APPEL A PROJETS

L'ensemble des ministres en charge de la politique des pôles de compétitivité se sont félicités lundi 20 avril, avec les présidents des conseils régionaux et l'association des régions de France, de l'émergence de 62 nouveaux projets collaboratifs de R&D, suite au 19^{ème} appel à projets des pôles de compétitivité. Ces projets impliquent 50 pôles de compétitivité, 280 entreprises et 120 laboratoires publics de recherche. Ils seront soutenus à hauteur de 88,5 millions d'euros, dont 47,4 millions d'euros de la part de l'Etat et de 41,1 millions d'euros de la part des collectivités territoriales et des fonds communautaires (FEDER). **Sélectionnés parmi les 137 dossiers présentés au 19^{ème} appel à projets du Fonds unique interministériel (FUI), ces projets d'excellence s'inscrivent dans les priorités de la politique industrielle, que le Gouvernement a placée au cœur du Pacte pour la croissance, la compétitivité et l'emploi.** Pilotés par une entreprise, ces projets qui associent au moins deux entreprises et un laboratoire de recherche, apportent une réponse concrète et collective aux enjeux d'innovation. Ainsi le projet DIDRO, soutenu par le pôle Risques, en rupture complète avec les moyens actuels de surveillance des digues, développera une solution de prestations de services avec un drone instrumenté, dédié à la surveillance et l'auscultation des digues aménagées le long des fleuves, rivières et canaux. Le projet XTREMCAP, labellisé par le pôle Capenergies, élaborera des solutions alternatives aux batteries, visant un stockage rapide et fiable et fonctionnant dans des environnements sévères, pour répondre aux besoins croissants en énergie et en puissance. Le projet PRINCESSE, labellisé par le pôle Medicen, concevra une nouvelle immunothérapie contre l'endométriose, ainsi qu'un test compagnon associé. Le projet NATAROME+, soutenu par le pôle Terralia, exploitera de nouvelles approches biotechnologiques pour concevoir des produits alimentaires « Clean Label » et des arômes naturels à haute valeur ajoutée. Le projet 4EVER-2, labellisé par le pôle Cap Digital, permettra d'améliorer la qualité d'expérience en télévision, et contribuera à la définition et à la normalisation de l'Ultra Haute Définition. Le projet ALG, soutenu par le pôle Pégase, développera un système mécanique innovant en vue d'amortir les chocs à l'atterrissage supportés par les petits aéronefs, comme les ULM et les avions de brousse. Le projet VOIE, labellisé par le pôle Systematic, concevra un

démonstrateur de technologies et de solutions de sécurité intégrées aux systèmes opérationnels, focalisé sur la vidéo-protection et la protection des bâtiments accueillant du public. Enfin, le projet COMPOCHOC, soutenu par le pôle Aerospace Valley, vise à mettre au point une technique de contrôle non destructif de la qualité des assemblages collés, en véritable avance sur l'existant, qui permettra l'octroi d'une certification aéronautique du collage comme technique d'assemblage. **Le nombre, la diversité et la qualité des projets retenus témoignent de cette dynamique d'innovation portée par les pôles de compétitivité et les 7 500 entreprises membres. Pleinement mobilisés, les pôles de compétitivité font naître les projets qui déboucheront sur de nouveaux produits et services commercialisés.** Ils permettront ainsi aux entreprises partenaires de prendre des positions de leaders sur les marchés concernés et de développer l'activité et l'emploi dans les territoires. **Un 20^{ème} appel à projets est en cours. Les projets seront sélectionnés au cours du mois de juillet 2015.**

CULTURE – GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC

Le ministère de la Culture et de la Communication a annoncé lundi 20 avril la création du groupement d'intérêt public (GIP) «Cafés-Cultures» ayant vocation à mettre en place un fonds d'aide national à l'emploi artistique dans les cafés. Sur l'ensemble du territoire, nombre de cafés accueillent des pratiques culturelles et artistiques, offrant un premier espace de diffusion et de rencontre avec le public. **Le GIP « Cafés-Cultures » soutiendra ce gisement d'emplois artistiques dans le respect de la réglementation sociale et de la diversité des pratiques,** tout en contribuant au dynamisme économique et à l'attractivité des territoires. Impulsé par des organisations professionnelles de cafetiers, des syndicats d'artistes et des collectivités territoriales, un dispositif a été expérimenté grâce au soutien du Conseil Régional des Pays de la Loire entre 2012 et 2014 et a contribué au financement de 3 600 cachets dans 70 établissements. Le GIP « Cafés-Culture » a pour vocation d'étendre ce dispositif à l'ensemble du territoire national. **Grace à la mise en place d'un fonds national d'aide à l'emploi artistique croisant financements publics et privés, le GIP « Cafés-Cultures » prendra en charge une partie des coûts salariaux liés à l'emploi artistique dans les cafés de moins de 200 places** (catégorie N5). Ce fonds sera alimenté par les collectivités territoriales souhaitant développer ce dispositif sur leur territoire et par des financeurs privés sous forme de partenariat. La Région des Pays de la Loire, les villes de Nantes et Montreuil en tant que membres fondateurs, la région Alsace, les villes de Rennes et Dole en tant que membres adhérents ont d'ores et déjà intégré le GIP « Cafés-Cultures » et devaient prochainement être rejointes par de nouvelles collectivités territoriales. **Le ministère de la Culture et de la Communication a contribué à la construction de ce dispositif et participera au financement de son fonctionnement aux côtés des membres du GIP « Cafés-Cultures ».**

DOUANES – SAISIE DE COCAINE

Michel Sapin et Christian Eckert ont félicité le 18 avril les agents des douanes, qui venaient de réaliser une saisie record de cocaïne à bord d'un voilier aux Antilles. Selon les premières estimations, les quantités de drogue à bord atteignaient 2,25 tonnes, soit la plus importante affaire de cocaïne réalisée à ce jour par la douane française. **Cette saisie est le fruit d'une enquête de deux ans conduite par les agents de la Direction Nationale du Renseignement et des Enquêtes Douanières (DNRED), avec des collègues britanniques et espagnols .** Cette enquête s'est déroulée dans le cadre du centre international de coordination des enquêtes maritimes en matière de stupéfiants (MAOC-N), dont la France est membre. Agissant sous l'autorité du Préfet de la Martinique, délégué du Gouvernement pour l'action de l'État en mer, deux vedettes de la Direction Régionale Garde-côtes des douanes sont intervenues simultanément le 15 avril pour intercepter le Silandra à plus de 200 km au large de la Martinique. Malgré les conditions de mer difficiles, les trois occupants du voilier, battant faussement pavillon américain, ont pu être appréhendés en toute sécurité. Les ministres se réjouissent du succès de cette opération témoignant à la fois de la qualité de la coopération internationale en matière de lutte contre les narcotrafics et de la qualité du travail de renseignement effectué par la douane, et saluent l'engagement des unités aéromaritimes douanières dans cette opération difficile et risquée. La douane française a saisi 6,6 tonnes de cocaïne en 2014.

CULTURE – RICHARD ANTHONY

« Richard Anthony nous a quittés à soixante-dix-sept ans. Ballotté pendant son enfance entre l'Égypte et l'Angleterre, entre l'Argentine et Paris, il avait décidé très jeune de vivre de son art, et d'abord pour subvenir aux besoins de sa mère et de sa petite sœur. Sensible au timbre de voix de celui que l'on surnommait « le Père tranquille du rock », le public lui gardera un amour fidèle tout au long de sa carrière : plus de 600 titres, souvent enregistrés dans différentes langues, plus de 60 millions de disques vendus, 17 tubes classés 21 fois numéro 1 des ventes – un record toujours inégalé. Richard Anthony a toujours aimé la scène. En 2012 encore, il faisait salle comble à l'Olympia. « C'est ma fête », « J'entends siffler le train », « À présent tu peux t'en aller »... En France et en Suisse, en Argentine et en Iran, ses chansons seront encore longtemps dans les cœurs et sur les lèvres. **J'exprime mon soutien à sa compagne et à ses enfants » (F. Pellerin, 20/04/15).**

SOMALIE

La France condamne les attaques perpétrées les 19 et 20 avril, qui ont coûté la vie à des membres du fonds des Nations unies pour l'enfance, à des soldats de l'Union africaine, ainsi qu'à des civils et des membres des forces de sécurité somaliennes. Nous présentons nos condoléances aux familles des victimes. Les responsables de ces actes lâches devront répondre de leurs actes devant la justice. La France salue l'action de tous ceux qui œuvrent pour la paix et la sécurité en Somalie. Elle assure le peuple somalien, les membres des Nations unies sur place et la mission de l'Union africaine en Somalie de sa profonde solidarité.

CAMEROUN

La France condamne l'attaque terroriste qui a frappé le 17 avril la localité de Bia à l'extrême-nord du pays, au cours de laquelle de nombreux civils ont été assassinés. Nous présentons nos condoléances aux familles des victimes et aux autorités camerounaises. Les auteurs de ces crimes ignobles devront répondre de leurs actes. La France réaffirme au Cameroun son amitié, son soutien et sa solidarité face à la violence terroriste. Nous continuons à apporter un appui en matière logistique, de renseignement et de formation aux armées des États engagés contre Boko Haram.

AFGHANISTAN

La France condamne l'attentat odieux perpétré le 18 avril à Jalalabad, dans l'est de l'Afghanistan, qui a causé la mort de nombreux civils. Nous présentons nos condoléances aux familles des victimes. La France se tient aux côtés du gouvernement et du peuple afghans dans la lutte contre le terrorisme.

MALI

Les négociations d'Alger sont achevées. Appuyées par l'ensemble de la médiation internationale, elles ont permis de parvenir à un texte équilibré. Toutes les parties sont invitées à signer cet accord le 15 mai à Bamako. La France les encourage vivement à le faire. D'ici là, elle souhaite, avec l'ensemble de la communauté internationale, que les travaux visant à préparer la mise en œuvre de l'accord se poursuivent.

Pour toute question, tout besoin ou suggestion : contact@porte-parole.gouv.fr ; 01 49 55 81 16 / 58 84

Questions d'actualité, c'est : du lundi au vendredi, un maximum d'informations sur l'ensemble de l'action gouvernementale. En complément de l'Essentiel.